



Collège Georges Brassens
Podensac



OFFRE DE FORMATION 2022/2023

Arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements

Les cycles : l'enseignement est structuré en cycles pédagogiques, ils permettent d'apprécier les compétences et connaissances acquises par les élèves cf. socle commun de connaissances, de compétences et de culture, décret 2015-372 du 31 mars 2015.

Cycle 3 des consolidations : CM1, CM2, 6^e

Cycle 4 des approfondissements : 5^e, 4^e, 3^e

Mise en œuvre de **quatre parcours** :

- Parcours citoyen
- Parcours d'éducation à la santé
- Parcours d'éducation artistique et culturelle
- Parcours avenir

Langues vivantes

→ **LV1** : Anglais à partir de la 6^e

→ **Bi langue** 6^e Ang/All

→ **LV2** : Espagnol ou Allemand à partir de la 5^e

Dans les enseignements communs, certains permettent un choix, comme les langues vivantes à **partir de la cinquième** avec notamment la seconde langue vivante **soit l'allemand, soit l'espagnol.**

L'anglais est la langue enseignée à tous les élèves dès leur entrée en 6^eme qu'ils y aient été initiés à l'école élémentaire ou pas.

Les enseignements obligatoires se répartissent en enseignements **communs** à tous les élèves et en enseignements complémentaires : **l'accompagnement personnalisé** étendu à tous les niveaux du collège et une pédagogie de projet au service de réalisations concrètes dans **les enseignements pratiques interdisciplinaires.**

→ En sixième, l'enseignement complémentaire est le temps de l'accompagnement personnalisé et /ou des enseignements pratiques interdisciplinaires

→ Au cycle 4, l'enseignement complémentaire est le temps de l'accompagnement personnalisé et/ou des enseignements pratiques interdisciplinaires.

Enseignements facultatifs :

Tout élève peut choisir de suivre un **enseignement LCA** :

→ **Latin** pour rappel pas de limitation de candidature mais à partir de 31 élèves ouverture d'un groupe suppl.

En cinquième : 1 heure de cours hebdomadaire.

En quatrième : 2 heures de cours hebdomadaires

En troisième : 2 heures de cours hebdomadaires

→ **Grec** : 1h en troisième

→ **Section européenne**

En 4^e et 3^e : deux heures hebdomadaires DNL en langue anglaise.

Les Activités Hors Enseignement :

Tous les élèves apprennent à se connaître et à apprécier leurs différences en classe et dans toutes les activités proposées :

→ **La chorale** : dès la sixième, les élèves peuvent participer à la chorale à hauteur de deux heures hebdomadaires.

→ **L'association sportive** dont l'objectif est de permettre aux élèves de pratiquer une ou plusieurs pratiques sportives.

→ **La section sportive football** offre aux élèves participants des horaires aménagés leur permettant de suivre une scolarité ordinaire en 6^e et 5^e.

→ **Plusieurs ateliers** sont proposés aux élèves : botanique, scientifique, robotique, journal, lecture.

Le dispositif « devoirs faits » apporte une aide méthodologique afin d'accompagner les élèves dans l'organisation de leur travail scolaire si besoin.